

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAMORS en date du Mardi 01 juin 2021 sous la présidence de Monsieur Claude JARNO Maire

Présents : JARNO Claude – BADOUAL Claudie – CORBEL Jean – Jacques – GARANGER Clémence - GUEZENNEC Bruno - JAFFRE – DANET Christelle - LE BOURDIEC Joël – LE GAL Barbara – LE GUEN Karine - MARTIN Isabelle – MOIZAN – DUDORET Sabrina - NAYEL Christian – PRIGENT Marie – REPOSEUR Georges – Henri – SIMON Nadine – THILL Noémie – TORTELLIER Erik – TRAZET Mathieu.

Absents excusés : DIGARD Jacky – LE HETET Martine – FICHER Marie Berchmans

Pouvoirs à : DIGARD Jacky à JARNO Claude / LE HETET Martine à SIMON Nadine / FICHER Marie Berchmans à JAFFRE – DANET Christelle.

Absents : CADORET Philippe – LUCAZEAU Vincent

Secrétaire de séance : PRIGENT Marie

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer

Approbation du compte – rendu de la séance du 29 mars 2021. Pas d'observations. Adoption de l'ordre du jour de la présente séance.

Décision du Maire n° 2021-07/04-02 relative à une mission de maîtrise d'œuvre confiée au cabinet Géo Bretagne Sud + relevé topographique dans le cadre de l'opération OAP des Genêts

Décision du Maire n° 2021 – 20/04 – 03 relative à la convention d'honoraires avec la société CHEVALLIER et Associés Brest.

1 – Présentation de l'application « Mon Village » :

ACCORD du Conseil municipal est donné à l'unanimité pour souscrire un abonnement à l'application « Mon Village » présentée par Mr Gurwan BERTHO.

Prix de l'abonnement annuel : 1000 € HT comprenant l'accès back office administrateur, le pack communication, la formation en mairie et l'assistance en cas de problème.

Cette solution mobile est dédiée à l'actualité locale. Elle a été spécialement créée pour les mairies, les associations et les commerces. Des notifications en temps réel se font sur le téléphone des administrés. Rapide et efficace, ce dispositif s'ajoutera aux autres canaux de communication en place.

2 – Compte – rendus de réunions :

Tous les comptes – rendus ont été préalablement transmis par mail aux élus.

☞ Structures intercommunales :

- Procès – verbal du 02/03/2021 du Comité syndical du Pays d'AURAY
- Réunion du Conseil communautaire du 26/03/2021
- Réunion du 14/04/2021 du Centre de secours de BAUD

☞ Commissions municipales :

- Réunion du 01/04/2021 de la commission Vie périscolaire par Christelle JAFFRE - DANET
- Réunion de la commission Finances du 06/05/2021 par Jean Jacques CORBEL

3 – Décisions financières :

① Vote des subventions 2021

Sur proposition des membres du comité FINANCES réunis le 06/05/2021,

Après avoir entendu les explications de Mr Le Maire notamment la volonté de maintenir les montants attribués en cette période de crise sanitaire, le Conseil municipal VOTE les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et affiché à la porte de la mairie.

② Mise à jour Tarifs 2021

VU l'avis de la commission Finances du 06/05/2021,

Sur proposition de Madame Christelle JAFFRE – DANET, adjointe déléguée Affaires scolaires – petite enfance – administration générale, le Conseil Municipal VOTE les tarifs des différents services municipaux conformément au tableau annexé à la présente délibération et affiché à la porte de la mairie.

☞ Nouveautés au 1^{er} septembre 2021 :

- Suppression des tarifs droits de place
- Institution d'une majoration du prix du repas et du prix du goûter dans certains cas (Une communication va être faite via le portail Familles)
- Au 1^{er} janvier 2022, majoration du prix du repas : Estimation d'une hausse des dépenses de 1000 € / mois en raison des contraintes liées à la loi EGALIM. L'impact sur le prix de revient du repas sera de 0.16 € l'unité. La Municipalité prendra à sa charge 0.06 c / repas et les familles 0.10 c / repas. Par contre, maintien du tarif du repas à 1 € pour les familles relevant de la tranche 1 du quotient familial, cette tarification sociale est soutenue depuis 2019.

③ Vote du contrat d'association Ecole Saint Joseph

VU l'avis de la commission Finances du 06/05/2021,

Le conseil municipal de CAMORS, après avoir pris connaissance du tableau détaillant le mode de calcul du coût de revient d'un élève de l'école publique Les Lutins pour l'année 2020, après avoir entendu les explications de Mr CORBEL, adjoint délégué aux finances,

DECIDE - à l'unanimité - d'allouer un crédit de 343.47 € par élève en élémentaire et de 1 289.01 € par élève en maternelle, ce qui donne pour 2021 par rapport aux effectifs au 1^{er} janvier 2021 une somme globale de 97 940.82 €.

④ Délibérations fiscales

⚡ *Limitation de l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties :*

L'adjoint délégué aux finances expose les dispositions de l'article 1383 du Code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R 331-63 du même code. Sur avis favorable des membres du comité FINANCES du 06 mai 2021,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 50 % de la base imposable.

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

⚡ *Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation*

L'adjoint délégué aux finances expose les dispositions de l'article 1407 du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Sur avis favorable des membres du comité FINANCES du 06 mai 2021,

VU l'article 1407 du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation

CHARGE le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Application seulement à compter de 2023.

⑤ *Renouvellement de la convention avec l'ASP en matière de tarification sociale/ Repas à 1 €*

Après un rappel des dispositions contenues dans la délibération du 14 mai 2019, compte tenu de l'impact positif constaté auprès des usagers du restaurant scolaire et du fait que le dispositif d'instauration d'une tarification sociale répond à un besoin des familles fragilisées et remplit bien son objectif de faciliter l'accès des élèves concernés.

ACCORD du Conseil Municipal est donné pour procéder au renouvellement de la convention en cours avec l'ASP –

l'agence de Services et de Paiement dans le cadre du fonds de soutien en matière de tarifs appliqués au restaurant scolaire.

⑥ *Participation*

La Municipalité de PLUVIGNER fait savoir qu'elle a décidé l'ouverture d'une classe de danse contemporaine à partir de septembre 2021. Accueil dès l'âge de 4 ans. Une convention existe déjà entre PLUVIGNER et CAMORS à propos de l'éveil musical et la pratique instrumentale à l'école de musique de PLUVIGNER.

Après avoir entendu les explications de Madame MARTIN Adjointe déléguée en matière de communication et culture,

ACCORD unanime du Conseil municipal est donné pour inclure dans la convention existant déjà entre la Municipalité de CAMORS et celle de PLUVIGNER un avenant comprenant la participation de CAMORS à l'école de danse contemporaine nouvellement créée à compter de septembre 2021. Le principe retenu est de 50 € /an / enfant domicilié à CAMORS et un maximum de 25 élèves inscrits en danse contemporaine sera pris en compte chaque année scolaire.

Par ailleurs, le Conseil municipal ADOPTE également la mise en place du quotient familial.

4 – Transfert de la compétence Mobilité – Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique :

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités,

Vu le Code des Transports et notamment l'article L1231-1-1 précisant l'ensemble des attributions relevant de la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM),

Vu la délibération n°2021DC/018 en date du 26 mars 2021 de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique se prononçant favorablement au transfert de la compétence « Mobilités » au sens de l'article L.1231-1-1 du code des transports, annexée à la présente délibération (annexe 1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'EMETTRE un avis favorable au transfert de la compétence en matière de mobilité au sens de l'article L.1231-1-1 du Code des transports à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique
- D'APPROUVER en conséquence les statuts de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération (annexe 2)
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5 – Non exercice du droit de préférence parcelle ZO n° 404 :

VU les dispositions de l'article L 331-24 du Code forestier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas exercer son droit de préférence sur la parcelle cadastrée section ZO n° 404 située 4, rue du Grand Bois en CAMORS (Propriété TUAL) Le Conseil municipal CHARGE Monsieur Le Maire d'en informer les parties concernées (notaire, propriétaires)

6 – Tirage au sort Jury d’assises 2022 :

Les personnes désignées ci – après ont été tirées au sort à partir de la liste générale des électeurs de la commune : BELAY Nicole / DEWULF Alain / NOUSSAN (JOUEN –CLERGE) Anita / EHOUARNE Noëlla / LE QUEMENER Laetitia / LE COUVIOUR Vincent. Monsieur Le Maire précise que cela ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que la liste définitive sera établie par une commission présidée par le président du tribunal de grande instance

7 - Informations diverses :

- Présentation en début de séance du Conseil de Mr Éric CARIO, en stage durant 3 mois à la mairie dans le cadre de son cursus DU Mention « Administrations territoriales » à l’Université de Bretagne Sud et dans le cadre d’une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan.
- Signature officielle le 26/05/2021 du Plan communal de Sauvegarde par Mr Le Maire et Mr Pierre CLAVREUIL Sous-Préfet de l’arrondissement de LORIENT : C’est l’occasion de rappeler que chaque foyer a reçu un document appelé DICRIM (Document d’information communal sur les risques majeurs), qui indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d’affecter la commune. Un exercice de simulation sera programmé à l’automne, en collaboration avec les services compétents (préfecture, gendarmerie et pompiers), afin de valider, et éventuellement apporter quelques actions correctives à nos différentes procédures.
- Information donnée par Mr CORBEL, adjoint délégué aux finances : Décision de créer une régie d’avances qui permettra de régler notamment certaines dépenses par carte bancaire (liste précisée à l’article 3 de l’arrêté constitutif) Suivra la nomination d’un régisseur titulaire et d’un régisseur suppléant.
- Délibération prise pour préciser les dépenses qui peuvent être prises en charge en matière de Fêtes et Cérémonies.
- France RELANCE et DSIL Rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales : Dépôt d’un dossier de demande de subvention pour les travaux de réhabilitation des locaux actuels du restaurant scolaire.
- Arrivée d’un conseiller numérique à compter de septembre 2021 en collaboration avec la commune de LANDEVANT et ETEL: 1.5 journée / semaine de présence sur CAMORS.
- Construction d’un restaurant scolaire et réhabilitation des locaux actuels : Point d’étape final fait par Mme JAFFRE – DANET avec l’agence SABA Architectes + le conseiller en énergie partagé de la Communauté de communes d’AQT.A.
- Deux journées de vaccination organisées avec succès sur CAMORS les samedis 24/04/2021 et 22/05/2021 en collaboration avec l’ARS -Agence Régionale de la Santé : Grâce aux efforts conjugués de tous les participants, 293 personnes accueillies. Un grand merci aux Médecins, infirmières, pharmacienne, élus et bénévoles. Merci aussi à la Ville de BAUD et au Comité des Fêtes de CAMORS pour l’aide logistique. Merci aux pompiers de BAUD présents et à Tristan CAMPS de Média bureautique pour l’installation informatique.
- Inauguration de la nouvelle exposition estivale « FORMES – COULEURS » le samedi 05/06/2021 à 11 h 00 à la mairie. Partenariat entre le service culturel municipal et l’association locale « Les Amis de la Peinture ».
- Lecture de la lettre de remerciements du Comité olympique du Morbihan pour « Terre de Jeux 2024 »
- Elections Régionales et départementales des 20/06 et 27/06/2021 : Organisation des permanences d’élus et tenue des bureaux de vote.
- Service technique municipal : Décès soudain d’un agent. La Municipalité adresse ses condoléances à sa famille et ses amis.
- Travaux d’investissements en cours : Echanges entre les élus à propos des travaux de réfection de la voirie – programme 2021.

La séance est levée à 22 h 30.

Le 01 juin 2021
Le Maire,

Claude JARNO


